

INTERVENTION AU NOM D'ENSEMBLE POUR LA LONDE

Le document que vous nous présentez, fort détaillé et louable dans ses intentions pédagogiques, ne fait néanmoins pas illusion et appelle de nombreuses remarques.

Si l'on partage le diagnostic sur le **contexte économique et financier** pour faire état d'une récession avec sa conséquence dramatique pour l'emploi, on pourrait même encore noircir le tableau des conclusions, puisque la ministre de l'économie et des finances a annoncé ce matin non pas « une croissance faible », mais une croissance négative pour 2009, ce qui ouvrira davantage encore les déficits publics qui devraient largement dépasser les 3% annoncés. En revanche, au-delà du constat, l'analyse de cette conjoncture extrêmement défavorable montre que la politique menée par le gouvernement n'a fait qu'aggraver la situation.

La Loi de finances pour 2009, de laquelle découle la Dotation Globale de Fonctionnement qui, rappelons- le n'est pas encore actuellement connue pour son montant exact, dans ce contexte soigneusement dépeint, ne pouvait qu'être claire dans son objectif affiché de limiter la dépense publique. La crise ne serait-elle pas le prétexte idéal pour officialiser un désengagement de l'état auprès des collectivités déjà amorcé depuis quelques années ? En effet, l'abandon du « contrat de croissance et de solidarité » était déjà un fait, et nous avons régulièrement dénoncé des dotations qui ne suivaient pas l'inflation, comme des transferts de charges vers les collectivités territoriales sans leur donner les moyens nécessaires pour les assumer. On voudrait nous faire croire, avec de savantes explications qui nous donnent le tournis – 2 petits pas en avant pour la DGF, puis 2 petits pas en arrière pour sa partie forfaitaire garantie – qu'au final, en pouvant compter sur une dotation 2009 « sensiblement égale à celle de 2008 voire même en hausse de 0.008% » un vrai miracle s'est accompli dans la grande magnanimité du gouvernement. Cependant, n'est-ce pas le même gouvernement qui dans le même temps a délibérément choisi d'injecter des milliards dans le système bancaire et dans les entreprises, supprimant au passage des milliers d'emplois dans le secteur public, au détriment d'une relance de la consommation via le pouvoir d'achat ?

Venons-en au point qui nous intéresse précisément des **tendances budgétaires et des grandes orientations de la commune**. Nous ne pouvons évidemment que nous réjouir de voir que l'objectif est de maintenir un niveau d'épargne suffisant pour garantir les équilibres fondamentaux et investir.

Dans la section de fonctionnement, pour ce qui concerne les dépenses, rappelons comme nous l'avons fait maintes fois, que la hausse des charges de personnel est le résultat de choix politiques assumés dans le cadre de remunicipalisations ou de la mise en œuvre d'une véritable politique sociale au service de la population lonnoise. Dans ce domaine de l'emploi communal permettez-nous d'être perplexes quant à l'objectif affiché de limiter les recrutements, notamment des emplois saisonniers, dans la mesure où des créations ont été autorisées lors de chaque conseil municipal. A cet égard, soulignons que l'assemblée municipale ne dispose d'aucune lisibilité sur les effectifs réels.

Si on présente comme acquis le maintien des crédits pour les subventions aux associations ainsi que le montant de la subvention de 900000.00 € pour la caisse des Ecoles et le CCAS, on se demande comment le CCAS, avec cette subvention à l'identique va faire face au transfert de personnel évalué plus loin à 230000.00€ La Caisse des Ecoles verra-t-elle sa part de l'enveloppe diminuer ? Vos intentions méritent d'être précisées à ce sujet.

Au final vous annoncez vertueusement une réduction des dépenses, permettez-nous d'attendre pour voir afin de juger sur pièce les économies réalisées.

En matière de recettes de fonctionnement, nous ne cacherons pas notre satisfaction d'avoir l'assurance que le niveau de fiscalité en vigueur sera maintenu en l'état pour 2009 et garderons à l'esprit que l'année dernière à cette époque vous affirmiez la même chose et vous êtes empressé de renier vos promesses électorales en augmentant de 5%, soit largement au-delà de l'inflation, les 4 taxes locales de manière parfaitement inique et inutile.

Dans la section d'investissement, les dépenses prévues pour travaux de bâtiments de voirie et réseaux nous ramènent à la réalité et au concret. Quelle suite envisagez-vous de donner à la première tranche (50000.00€) de travaux entrepris pour l'accessibilité de tous les bâtiments communaux aux personnes handicapées ? On voit les aménagements pluviaux revenir au premier

rang alors que l'enveloppe de 700.000.00€ prévue au budget 2008 n'a pas été totalement utilisée pour privilégier un autre investissement jugé prioritaire. C'était un mauvais calcul que la météo très défavorable de Décembre a confirmé.

En la matière nous nous accorderons pour penser qu'un **plan pluriannuel d'investissement** s'avère un outil indispensable de gestion, mais quand vous posez le cadre « des limites budgétaires tendues » et surtout la « gestion catastrophique » de l'équipe municipale précédente, n'est-ce pas une façon un peu désinvolte de vous dédouaner et votre stratégie érigée en système, n'est-elle pas une manière de préparer un train de nouvelles hausses de taxes locales, de nouveaux recours à l'emprunt, alors que la tâche principale de l'équipe précédente a été précisément de désendetter une commune asphyxiée par la dette ? Peut-on estimer catastrophique d'avoir fait passer celle-ci de 1515.41€ par habitant en 1995 à 951.61€ par habitant en 2007, soit une diminution de plus de 36% ?

Outre le fait qu'elles ne résistent pas aux chiffres, que valent ces accusations quand ceux là même, alors dans l'opposition, qui fustigeaient sévèrement la technique d'élaboration du budget 2008, s'en font aujourd'hui les défenseurs ? En effet, ici même, le 28 Janvier 2008, vous n'aviez pas de mots assez durs en qualifiant de « manœuvre » **la reprise anticipée du résultat de l'année et des restes à réaliser pour les intégrer au budget primitif**. « Un dispositif commode », une démarche « qui ne trompait personne », « obérait sérieusement les marges de manœuvre dégagées normalement par le budget supplémentaire » adoptée dans le seul « souci d'arriver à un équilibre mathématique, mais totalement artificiel » disiez-vous à l'époque. Aujourd'hui vous n'y voyez que des avantages en nous faisant apprécier une meilleure lisibilité du budget et un enchaînement facilité des années budgétaires.

Comment, dans ces conditions, attribuer du crédit à vos déclarations outrées d'hier ? Comment ne pas douter de votre bonne foi ? et de la sincérité de vos emportements ? Ce sont là effectivement de réels sujets de réflexion quant à votre démarche que nous souhaitons porter ici devant cette assemblée municipale et au-delà devant la population avant d'étudier, le moment venu, la traduction de vos intentions dans le budget 2009 que vous nous présenterez.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires de la ville, au titre de l'exercice 2009.

Monsieur le Maire :

Madame CALIZZANO, je vous ferai remarquer que nous ne sommes pas à l'Assemblée Nationale, et que les commentaires que vous faites sur la situation économique internationale sont sans rapport avec ce débat orientation budgétaire préalable à l'adoption du budget primitif 2009.

Monsieur CASTEL :

Madame CALIZZANO a repris des données nationales, j'observe que sur sur 18 pages de votre document il y en a au moins la moitié qui concernent également les problèmes nationaux. Nous avons fait de même, car il y a bien évidemment une incidence du national sur le local.

Monsieur le Maire : concernant vos remarques sur la Dotation Global de Fonctionnement, j'observe en ce qui me concerne que celle-ci a toujours augmenté depuis 6 ans, le problème est ailleurs à la Londe, votre budget n'était pas équilibré car les charges de fonctionnement évoluaient trop vite et on peut même dire de façon galopante.

Pour répondre à Monsieur CASTEL au sujet de l'implantation du futur gymnase, le Maire précise qu'il pourrait ne pas être construit sur le site retenu par l'ancienne municipalité. Les enseignants du sport du Collège préféreraient une implantation à proximité immédiate de l'établissement. Il sera positionné, après concertation, à l'endroit le plus approprié.

**OBJET : INVESTISSEMENTS 2009 –
DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU CONSEIL GENERAL DU VAR**

L'assemblée communale a examiné ce jour le débat d'orientations budgétaires 2009, qui préfigure les grandes lignes du budget primitif de la commune dont l'adoption devra intervenir au plus tard dans un délai de deux mois. Les opérations d'investissement dont la réalisation est prévue dans le courant de l'exercice 2009 ont ainsi été présentées, ce qui permettra aux services municipaux d'établir les dossiers de demandes de subventions correspondants.

Ainsi, dans le cadre de la programmation 2009, le Conseil Général du Var sera sollicité pour les opérations suivantes (taux des aides variables entre 30 % et 50 %).

1- ACQUISITIONS DE BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES :	Montants H.T
■ Acquisition d'une balayeuse auto-laveuse :	120 000.00 €
■ Acquisition de locaux pour le CCAS :	492 098.00 €
2 - TRAVAUX DE BATIMENTS – AUTRES TRAVAUX :	
■ Construction de locaux associatifs :	700 000.00 €
■ Aménagement des jardins de la Mairie :	180 000.00 €
3- TRAVAUX DE VOIRIE ET DE RESEAUX DIVERS :	
■ Réfection réseaux Route du Pansard :	580 000.00 €
■ Traitement biologique de la station d'épuration :	280 000.00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

VOTE : POUR : ADOPTE A L'UNANIMITE : 26 + 3P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Madame Nicole SCHATZKINE 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe – Monsieur Serge PORTAL 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA (+1P)- Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO, Conseillers Municipaux Délégués, Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Philippe ABRAN Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO - Mademoiselle Karen SIMPOIS, Conseillers Municipaux.

APPROUVE le dispositif présenté ci-dessus, dont le détail figure en annexe, et en conséquence, **DÉCIDE** de solliciter auprès du Conseil Général du Var, les aides financières correspondantes, **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires

Monsieur **SERGE PORTAL** quitte la séance à 18h00. (25+4P).

**OBJET : BUDGET DE LA COMMUNE – AUTORISATION DE DEPENSES
D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2009.**

Madame **Laurence MORGUE**, 3° Adjointe, expose :

Les dispositions budgétaires et comptables en vigueur prévoient que le budget primitif doit être adopté avant le 31 mars de l'exercice correspondant.

Toutefois, afin de pouvoir assurer la continuité de l'exécution budgétaire, le troisième alinéa de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « jusqu'à l'adoption du budget, ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses

d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Il est donc proposé de mettre en œuvre ce dispositif, afin de ne pas retarder la réalisation de certains investissements qui pourraient être ainsi effectués dès le début de l'année 2009.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 18 + 4 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Madame Nicole SCHATZKINE 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+1P)- Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe (+1P)- Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe – Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA (+1P)- Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO, Conseillers Municipaux Délégués,

ABSTENTION : 7

**Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Philippe ABRAN
Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO
- Mademoiselle Karen SIMPOIS, Conseillers Municipaux.**

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif de l'exercice 2009 de la Commune, différentes dépenses d'investissement pour un montant total de : **180 000.00 €** se décomposant conformément au détail figurant dans l'annexe ci-jointe, étant ici précisé que cette somme s'inscrit dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de ces mêmes chapitres dans le budget de l'exercice 2008, pour lesquels les crédits votés (BP +DM) se sont élevés à la somme de : **1 506 787.00 €**

**OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2009 DE L'OFFICE DE TOURISME
DE LA LONDE LES MAURES :**

Madame Laurence MORGUE propose aux membres de l'assemblée délibérante d'approuver le Budget primitif 2009 de l'Office de Tourisme de La Londe les Maures.

Ce document, adopté par l'organe délibérant de l'Office le 12 novembre dernier, s'équilibre en dépenses et en recettes, selon le détail ci-dessous :

– section d'exploitation :	205 000,00 €
– section d'investissement :	14 323,40 €
	219 232,40 €

Monsieur CASTEL :

Pendant treize ans, dans l'opposition, vous avez voté contre tous les budgets (sauf pompes funèbres) que nous avons présentés.

Cette année, devenus majoritaires, vous nous présentez le budget de l'office de tourisme que vous avez déjà approuvé en Conseil d'administration de l'EPIC.

*Comment est-il possible que vous ayez pu approuver et que vous approuviez à nouveau, au sein de ce conseil, un budget **contre** lequel vous vous êtes opposés déjà à trois reprises, au moins.*

*Car ce budget 2009 de l'OT c'est le **copier coller**, augmenté du coût de la vie, du budget 2008 qui était le même qu'en 2007 lui-même frère jumeau du 2006.*

En le présentant ici, et en le reprenant à votre compte, vous avouez implicitement que ce budget était bon. Alors pourquoi avoir voté contre quand c'était moi qui le présentait ici même?

Monsieur le Maire :

Monsieur CASTEL, si nous ne votions pas ce budget les années précédentes c'est tout simplement parce que l'Office Municipal du Tourisme ne se conformait pas au code des marchés publics, alors que les EPIC y sont strictement soumis. Depuis notre arrivée en Mairie, nous appliquons une politique de transparence financière et de strict respect des dispositions réglementaire en matière d'achat public.

Monsieur AUBERT :

J'avoue ne pas bien comprendre la démarche de l'opposition, si comme vous le dites ce budget est équivalent à ce qui l'était dans les années précédentes comment est-il possible qu'aujourd'hui vous votiez pas ce que vous naguère vous approuviez?

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VOTE :

POUR : 18 + 4P.

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Madame Nicole SCHATZKINE 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+1P)- Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe (+1P)- Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA (+1P)- Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO, Conseillers Municipaux Délégués.

NE PRENNENT PART AU VOTE : 7

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL Monsieur Philippe ABRAN - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO - Mademoiselle Karen SIMPOIS, Conseillers Municipaux.

APPROUVE le Budget Primitif 2009 de l'Office de Tourisme de La Londe les Maures.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A UNE ASSOCIATION

Monsieur Prix PIERRAT, Conseiller Municipal Délégué, propose aux membres de l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation d'une subvention de fonctionnement, à verser au titre de 2009, selon l'indication suivante :

- 54 ème Régiment d'Artillerie:	150.00 euros
---------------------------------	--------------

TOTAL :	150,00 euros
----------------	---------------------

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE : 25 + 4P

POUR :

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Madame Nicole SCHATZKINE 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+1P)- Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe (+1P)- Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA (+1P)- Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame

Eliane QUERO, Conseillers Municipaux Délégués,
**Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Philippe ABRAN -
Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO -
Mademoiselle Karen SIMPOIS**, Conseillers Municipaux.

Mademoiselle SIMPOIS : Demande des explication sur l'objet de cette subvention.

Monsieur PIERRAT : Comme vous le savez, la Commune de La Londe est jumelée depuis deux ans avec le 54° Régiment d'Artillerie de Hyères et que dans le cadre de ce jumelage un certain nombre d'actions communes est organisé.

**OBJET : VERSEMENT A UNE ASSOCIATION
D'UN ACOMPTE SUR SUBVENTION 2009**

Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe, propose aux membres de l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'attribution, à titre d'acompte sur la subvention de fonctionnement 2009, et en vue d'un prochain versement, d'une aide financière de **40 000.00 €** au profit de l'association « Les Pitchouns ».

Eu égard au montant de cette subvention, il convient d'établir une convention avec l'association qui définira les engagements respectifs des deux parties, au titre de l'année 2009.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE : 25 + 4P

POUR :

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - **Madame Nicole SCHATZKINE** 1° Adjointe - **Monsieur Gérard AUBERT**, 2° Adjoint (+1P)- **Madame Laurence MORGUE**, 3° Adjointe - **Monsieur Jean-Jacques DEPIROU**, 4° Adjoint - **Mademoiselle Cécile AUGÉ**, 5° Adjointe (+1P)- **Madame Catherine BASCHIERI**, 7° Adjointe - **Madame Marie-Pierre SPARACCA** - **Monsieur Prix PIERRAT** - **Madame Sylvie BRUNO** - **Monsieur Cataldo LASORSA** (+1P)- **Madame Josette PERELLI** - **Monsieur Patrick THERET** - **Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB** - **Madame Joan BOUWYN** - **Madame Suzanne BONNET** - **Monsieur Noël BOURNIER** - **Madame Eliane QUERO**, Conseillers Municipaux Délégués,
**Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Philippe ABRAN -
Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO -
Mademoiselle Karen SIMPOIS**, Conseillers Municipaux.

DECIDE d'accorder à l'association «Les Pitchouns», une somme de **40 000.00.€** à valoir à titre d'acompte sur la subvention de fonctionnement de l'année 2009.

S'ENGAGE à imputer les crédits correspondant à cette dépense au niveau de l'article D.6574 – fonction 64 du budget communal 2009.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association « Les Pitchouns », conformément au projet ci-annexé.

**OBJET :
AUTORISATION D'ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS COMMUNAUX**

Monsieur le **Maire** expose :

Monsieur le Trésorier de Hyères, comptable de la commune, vient d'adresser à la ville un état de taxes et produits irrécouvrables concernant plusieurs titres de recettes émis au cours des exercices 1998 et 2002, pour lesquels il sollicite leur admission en non-valeur. Cet état est accompagné des justificatifs nécessaires concernant l'irrécouvrabilité de ces produits, dont le montant s'élève à la somme de : **22 140,20 euros**.

Voilà encore un héritage de la précédente municipalité à inscrire au passif des finances communales.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 25 + 4P

**Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Madame Nicole SCHATZKINE 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+1P)- Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe (+1P)- Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA (+1P)- Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO, Conseillers Municipaux Délégués,
Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Philippe ABRAN - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO - Mademoiselle Karen SIMPOIS, Conseillers Municipaux.**

DECIDE d'admettre en non-valeur une somme de **22 140,20 euros**. en raison de l'insolvabilité des débiteurs.

<p style="text-align: center;">OBJET : BUDGET DU PORT - AUTORISATION D'ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS</p>

Monsieur le **Maire** expose, Monsieur le Trésorier de Hyères, comptable de la Régie du Port, vient d'adresser à la ville un état de taxes et produits irrécouvrables concernant un titre de recettes émis au cours de l'exercice 2002, pour lequel il sollicite l'admission en non-valeur. Cet état est accompagné des justificatifs nécessaires concernant l'irrecouvrabilité de ce produit, dont le montant s'élève à la somme de : **19,21 euros**.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 25 + 4P

**Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Madame Nicole SCHATZKINE 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+1P)- Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe (+1P)- Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA (+1P)- Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO, Conseillers Municipaux Délégués,
Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Philippe ABRAN - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO - Mademoiselle Karen SIMPOIS, Conseillers Municipaux.**

DECIDE d'admettre en non-valeur une somme de **19,21 euros** en raison de l'insolvabilité du débiteur.

**OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE PAR LA COMMUNE A
L'ASSOCIATION LES PITCHOUNS**

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,

VU la demande formulée par l'association « **Les Pitchouns** », par courrier en date du 28 janvier 2009, sollicitant auprès de l'assemblée communale l'octroi d'une garantie d'emprunt correspondant à un emprunt que souhaite contracter très prochainement la structure, afin de financer les travaux d'aménagement et d'amélioration du bâtiment de la crèche-halte-garderie, dont elle assure la gestion,

CONSIDÉRANT qu'il apparaît opportun de répondre favorablement à cette requête de l'association, eu égard au caractère d'intérêt général de l'opération, dont la réalisation s'inscrit dans le cadre de la politique municipale de soutien aux actions en faveur de la petite enfance,

VU les articles L.2252-1, L.2252-2 et D.1511-30 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux garanties d'emprunts; la garantie de la Ville étant accordée en conformité avec ces dispositions,

VU l'article 2298 du Code Civil,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

DECIDE d'adopter le dispositif suivant :

Article 1 : La Commune de **LA LONDE LES MAURES** accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de **70 000,00 euros**, représentant **100 %** d'un emprunt que l'association «**Les Pitchouns**» se propose de contracter auprès de la **Société Générale**.

Ce prêt devra être affecté, par l'association, au financement des travaux d'aménagement et d'amélioration du bâtiment de la crèche-halte-garderie, cette condition constituant un élément déterminant de l'engagement de la Ville.

Article 2 : Les caractéristiques du prêt consenti par la Société Générale sont les suivantes :

- **Durée totale du prêt : 7 ans**
- **Périodicité des échéances : mensuelle**
- **Différé d'amortissement : Aucun**
- **Taux d'intérêts : 5.55 % (TEG: 5.70%)**

Article 3 : La garantie de la Commune de **LA LONDE LES MAURES** est accordée pour la durée totale de remboursement du prêt, soit **sept ans**, à hauteur de la somme de **70 000,00 euros**, majorée des intérêts, commissions, frais et accessoires exigibles au titre du contrat de prêt.

Article 4 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles, la Commune de **LA LONDE LES MAURES** s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Société Générale par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 5 : Le Conseil Municipal de la Commune de **LA LONDE LES MAURES** s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 6 : Le Conseil Municipal de la Commune de **LA LONDE LES MAURES** autorise **Monsieur le Maire**, ou en cas d'empêchement de celui-ci **Madame Nicole SCHATZKINE**, Première Adjointe au Maire, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la **Société Générale** et l'emprunteur.

VOTE : ADOPTE A LUNANIMITE

POUR :

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) – Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe -

**Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe (+1P) - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA (+1P) - Madame Josette PERELLI Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO, Conseillers Municipaux Délégués,
Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Philippe ABRAN - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO - Mademoiselle Karen SIMPOIS, Conseillers Municipaux.**

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE AUX AGENTS DES SERVICES FISCAUX.

Sur proposition de Monsieur **Cataldo LASORSA**, Conseiller Municipal Délégué,
VU l'Article 97 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU le Décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 modifié par le Décret n° 91-794 du 18 août 1991 et par Décret n° 2005-441 du 02 mai 2005 relatif aux conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités Territoriales et leurs Etablissements Publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ou des Etablissements Publics de l'Etat, et notamment le 4^{ème} point de l'article 2,
VU la liste des agents pouvant bénéficier de l'indemnité en raison de leur aide technique établie par la Direction des Services Fiscaux, le 4 décembre 2008,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
DECIDE**

D'ACCORDER aux quatre agents des Services Fiscaux concernés l'indemnité instituée par le décret n°82-979 du 19 novembre 1982.

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE
POUR : 25 + 4P**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Madame Nicole SCHATZKINE 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+1P)- Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe (+1P)- Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA (+1P)- Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO, Conseillers Municipaux Délégués,
Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Philippe ABRAN - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO - Mademoiselle Karen SIMPOIS, Conseillers Municipaux.**

**OBJET : REVERSEMENT PAR LA COMMUNE,
A L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS LONDAIS,
DU PRODUIT DES ENCAISSEMENTS DE LA BRADERIE COMMERCIALE 2008.**

Monsieur Jean-Jacques **DEPIROU**, 1° Adjoint, indique qu'il s'agit pour le Conseil Municipal d'approuver le reversement à l'Association des Commerçants Londaïs du produit des encaissements de la braderie commerciale 2008 (produit qui s'élève à **1 536,40 €**, l'Association des Commerçants Londaïs ayant organisé ces manifestations (définition du calendrier, contacts avec les exposants, publicité, mise en place des stands).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, rapporteur de la question,

- **AUTORISE** le reversement à l'Association des Commerçants Lonnais du produit des encaissements de la braderie commerciale 2008 pour un montant de 1 536,40 €.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE,

POUR : 25 + 4P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Madame Nicole SCHATZKINE 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+1P)- Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe (+1P)- Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA (+1P)- Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO, Conseillers Municipaux Délégués, Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Philippe ABRAN - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO - Mademoiselle Karen SIMPOIS, Conseillers Municipaux.

OBJET : CLASSEMENT DES VOIES ET RÉSEAUX DU LOTISSEMENT « LES JARDINS DE PROVENCE » DANS LE DOMAINE COMMUNAL.

Sur proposition de Monsieur **Gérard AUBERT**, 2° Adjoint,

- **VU** l'article le Code de l'Urbanisme,
- **VU** le **CGCT**
- **VU** le décret n°76.790 du 20 août 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable au classement des voies communales,
- **VU** le compte rendu de l'assemblée générale de l'ASL Les Jardins de Provence en date du 10 janvier 2009 et la demande de l'ASL de voir classées les voies et réseaux du lotissement «des Jardins de Provence» dans le Domaine Communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 25 + 4P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Madame Nicole SCHATZKINE 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+1P)- Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe (+1P)- Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA (+1P)- Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO, Conseillers Municipaux Délégués, Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Philippe ABRAN - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO - Mademoiselle Karen SIMPOIS, Conseillers Municipaux.

- **DECIDE** l'ouverture d'une enquête publique, en vue du classement des voies et réseaux du lotissement «les Jardins de Provence» dans le Domaine Communal.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à diligenter l'enquête publique et à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES – STATUTAIRES DIVERSES :

REGIE DE RECETTES

Suppression régie de recettes de la jeunesse.

Basculement des produits de la régie de recettes de la jeunesse :

(participation à des actions ou manifestations culturelles, sportives ou de loisirs encaissement des repas, buffets, apéritifs, pique-niques et barbecues carte Pass d'jeuns)

sur la régie de recettes des affaires scolaires et fin des fonctions des régisseurs et mandataires de la régie de recettes de la jeunesse.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 25 + 4P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Madame Nicole SCHATZKINE 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+1P)- Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe (+1P)- Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA (+1P)- Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO, Conseillers Municipaux Délégués, Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Philippe ABRAN - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO - Mademoiselle Karen SIMPOIS, Conseillers Municipaux.

SANTE AU TRAVAIL

Modification du coût de la cotisation AIST (médecine du travail) qui passe à 65,23 euros HT par agent, soit 78,01 euros TTC (63,10 HT en 2008)

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 25 + 4P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Madame Nicole SCHATZKINE 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+1P)- Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe (+1P)- Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA (+1P)- Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO, Conseillers Municipaux Délégués, Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Philippe ABRAN - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO - Mademoiselle Karen SIMPOIS, Conseillers Municipaux.

CREATIONS EMPLOIS AGENTS NON TITULAIRES

SERVICES ADMINISTRATIFS :

- 01.02.2009 - 31.07.2009 : contrat saisonnier (IB 297 - IM 290) Adjoint administratif de 2^{ème} classe 17 heures 30 hebdomadaires

SERVICE SPORTS/JEUNESSE :

- 01.03.2009 - 31.05.2009 : contrat occasionnel (IB 297 - IM 290) à temps complet chargé du suivi, de la surveillance et du contrôle des installations sportives.
- 28.02.2009 - 27.05.2009 : contrat occasionnel (IB 297 - IM 290) - Adjoint d'animation de 2^{ème} classe 26 heures hebdomadaires

SERVICE DU CTM :

- 01.03.2009 - 31.05.2009 : contrat occasionnel (IB 297 - IM 290) Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet
- 01.03.2009 - 31.05.2009 : contrat occasionnel (IB 297 - IM 290). Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet
- 01.02.2009 - 30.04.2009 : contrat occasionnel (IB 297 - IM 290). Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet
- 01.02.2009 - 30.04.2009 : contrat occasionnel (IB 297 - IM 290). Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet
- 01.02.2009 - 31.07.2009 : contrat saisonnier (IB 297 - IM 290). Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet

SERVICE POLICE MUNICIPALE :

- 17.02.2009 - 16.05.2009 : contrat occasionnel A.S.V.P à temps complet
- 6 emplois saisonniers d'ASVP à compter du 1^{er} mai 2009 IB 297 – IM 290 – à temps complet

ANIMATEURS POUR LE CLSH Vacances de février :

- Créations de 3 emplois occasionnels d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe, pour les vacances scolaires de février, soit du 23 février au 6 mars 2009 inclus à temps complet - IB 297 - IM 290

SERVICE COMMUNICATION :

- 01.01.2009 au 30.06.2009 20 H/semaine : 1 emploi saisonnier d'adjoint administratif de 2^{ème} classe créé par délibération du 12 décembre 2008 sur une base de 20 heures hebdomadaires / avenant à établir pour permettre à compter du 1^{er} février 2009 un temps de travail à temps complet.

SERVICE DE LA CULTURE :

- 01.02.2009 au 31.07.2009 : contrat saisonnier (IB 297 – IM 290), adjoint administratif de 2^{ème} classe, 17h30 hebdomadaires.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**POUR : 25 + 4P**

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Madame Nicole SCHATZKINE 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+1P)- Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe (+1P)- Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA (+1P)- Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO, Conseillers Municipaux Délégués, Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Philippe ABRAN - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO - Mademoiselle Karen SIMPOIS, Conseillers Municipaux.

DÉTACHEMENT

Placement en position de détachement de Monsieur Damien MILLAN, technicien supérieur chef, auprès de la S.E.M à compter du 01 mars 2009 pour une durée de 5 ans - pour assurer des missions de responsable technique.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**POUR : 25 + 4P**

Monsieur François de CANSON, MAIRE (+1P) - Madame Nicole SCHATZKINE 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (+1P)- Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe (+1P)- Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA (+1P)-

**Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB -
Madame Joan BOUWYN - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame
Eliane QUERO, Conseillers Municipaux Délégués,
Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Philippe ABRAN -
Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO -
Mademoiselle Karen SIMPOIS, Conseillers Municipaux.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h20,

Le Maire,
François de CANSON

